

Webinaire secret professionnel le 24 janvier à 20 h



Les praticiens de la santé mentale sont de plus en plus souvent confrontés à la demande de rapports ou de partage d'informations. Qu'est-ce qui est autorisé, que peut-on faire, qu'est-ce qui n'est pas autorisé, et pourquoi?

L'Uppsy-Bupsy organise un webinaire sur le secret professionnel dans le domaine des soins de santé mentale.

Loes Salomez (jusqu'à récemment juriste au sein de la Commission des psychologues et actuellement fondatrice de 'Psylegal) abordera les différents règles juridiques qui entrent en jeu lorsqu'il s'agit de partage de données et de secret professionnel.

Date : **le 24 janvier à 20 h.**

La formation est gratuite pour les membres d'Uppsy-Bupsy. Néanmoins, nous savons que d'autres associations et organisations professionnelles partagent nos préoccupations et tiennent à ce que leurs membres soient bien informés. C'est pourquoi nous invitons toutes les personnes intéressées à y participer.

[Nous demandons aux non-membres intéressés de s'inscrire en cliquant sur ce lien, ainsi qu'une participation de 5 € aux frais.](#)